



PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE



Section 1 Analyse et portrait de la situation

Nom de l'école :	École Chabot et de l'Oasis (CHABOT)	
Nom de la direction :	M. Bastien Gauthier (direction) et M. Louis-Philippe Côté (direction adjointe)	
Année scolaire :	2018-2019	
Approbation du CÉ	Ce Plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école le 11 décembre 2018	
Nom du coordonnateur :	M. Louis-Philippe Côté	
Membres du comité Plan de lutte de notre école :	Mesdames Marie-Cécile Maltais, Karine Potvin, titulaires, M. Dave Pronovost, éducateur classe principale au SDG, Mme Sara Germain technicienne au SDG et M. Bastien Gauthier, directeur	
Mandat du comité du Plan de lutte pour 2017-2018 :	<p>Les objectifs annuels sont :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Mobiliser l'équipe-école.2. Renseigner adéquatement les parents.3. Uniformiser l'application du système d'encadrement.	<p>Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Rencontres du comité du Plan de lutte et approbation de l'équipe-école et du CÉ.2. Rencontres de l'équipe-école (équipe enseignante et équipe du service de garde) et rencontres des élèves par la direction.3. Moyens trouvés avec le ministère du Sentiment d'appartenance et de la Sécurité publique et avec le Parlement des élèves.4. Envois collectifs par courriel aux parents (dépliants, protocole et plan de lutte.5. Ateliers sur l'intimidation et la Loi 56 offerts aux élèves de la 3^e à la 6^e année.6. Ateliers sur le civisme pour les élèves du 2^e et 3^e cycle.7. Activités sur les habiletés sociales au préscolaire et au 1^{er} cycle.

Projet éducatif	Stratégie locale d'intervention
<p>Le Plan de lutte de l'école Chabot et de l'Oasis (CHABOT) s'inscrit dans la poursuite d'objectifs décrits à l'intérieur du futur projet éducatif. Nous voulons offrir aux élève un milieu de vie sain, sécuritaire et bienveillant.</p>	
<p>DESCRIPTION de L'ÉCOLE</p>	
<p>L'école Chabot et de l'Oasis est une école institutionnalisée de l'arrondissement de Charlesbourg. Le pavillon Chabot offre le programme d'éducation internationale à tous les élèves de la commission scolaire des Premières-Seigneuries qui désirent s'inscrire. Le programme est offert du préscolaire jusqu'en 6^e année. Les élèves peuvent poursuivre le programme international à l'école secondaire Les Sentiers ou à la Polyvalente de Charlesbourg. L'école accueille 338 élèves dont 199 filles et 139 garçons. Il y a deux classes par degré du préscolaire à la 6^e année. Les élèves viennent de milieux socio-économiques assez favorisés.</p>	
<p>DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE</p>	
<p>L'équipe enseignante est composée de 14 titulaires et de 6 spécialistes. Il y a aussi 3 enseignantes à temps partagé. L'école bénéficie d'une équipe enseignante stable. Les enseignants sont appuyés dans leur tâche par l'équipe des services complémentaires : psychologue, orthophoniste, orthopédagogue et AVSEC et TES. La philosophie du programme d'éducation internationale est bien implantée. Quotidiennement, les enseignants reviennent sur les notions des savoir-être, des savoir-faire et sur les qualités du profil de l'apprenant : chercheur, informé, sensé, communicatif, intègre, ouvert d'esprit, altruiste, audacieux, équilibré et réfléchi. Les élèves s'engagent à les comprendre, à les vivre et à les promouvoir. De plus, les élèves sont très actifs. Ils vivent plusieurs projets lors des modules de recherche et lors des activités de l'école et du parlement des élèves. Plusieurs élèves actualisent leurs apprentissages en initiant des actions concrètes : projets, campagnes humanitaires...</p>	
<p>DESCRIPTION du SERVICE de GARDE</p>	
<p>Le service de garde de l'école Chabot est très fréquenté. Il y a 258 élèves réguliers et 80 élèves sporadiques. Les 338 élèves de l'école vont au service de garde. C'est dire toute son importance. L'équipe du service de garde qui est composée de 18 éducateurs, d'un éducateur de classe principale et d'une responsable, est assez stable. Les éducateurs animent beaucoup d'activités quotidiennes. Leur planification permet de faire vivre aux élèves des ateliers qui correspondent aux éléments du développement global : psychomoteur, cognitif, socio-affectif et moral. Elle tient aussi compte des modules de recherche du PI travaillés en classe. La culture a aussi une grande importance, il y a donc des cours de musique, des ateliers d'improvisation, de couture et même de broderie qui sont offerts par l'équipe. De plus, en lien avec les saines habitudes de vie, des ateliers culinaires ainsi que plusieurs activités sportives sont proposés. Voici les activités sportives offertes dans notre milieu : Soccer, yoga, cheerleading, football, mini basketball, hockey cosom ainsi que le programme hockey en association avec le hockey mineur de Charlesbourg et l'école Cap-Soleil-St-Pierre. Nous n'oublions surtout pas nos scientifiques, c'est pourquoi il est proposé tout au long de l'année, en activité parascolaire, des activités avec l'équipe de Sciences en folie. Les règles de vie de l'école et du service de garde sont harmonisées. L'équipe enseignante et l'équipe des éducateurs se rencontrent au quotidien. Il y a deux rencontres direction et service de garde par mois. L'information circule bien et rapidement. Cela contribue grandement au climat du milieu.</p>	
<p>ANALYSE de la SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION</p>	

L'école Chabot est un milieu assez paisible, ayant peu de manifestations observables d'intimidation ou de violence. En 2015-2016, l'école a sondé les élèves à ce propos dans le cadre de la révision du projet éducatif. L'analyse des réponses avait permis de confirmer que les élèves se sentaient, en grande majorité, dans un milieu sécuritaire. L'intimidation était aussi peu fréquente. Toutefois, 27 % des élèves ont exprimé vivre un inconfort avec la violence verbale. L'intimidation était aussi peu fréquente.

On a pu recouper certaines données du sondage c'est-à-dire les résultats sur la sécurité à l'école, sur la violence subie et sur l'intimidation avec les résultats des facteurs de protection du milieu : l'intervention des adultes, la révélation des élèves, l'empathie et l'aide des pairs. Puisque les facteurs de protection étaient probants, cela corroborait les résultats satisfaisants sur le milieu sain à l'école. Cela ne voulait pas dire qu'il n'y avait pas du tout d'intimidation ou de violence. Mais les manifestations étaient peu fréquentes et les situations étaient maîtrisées rapidement. Au courant de l'année 2018-2019, une nouvelle analyse sera réalisée en lien avec l'élaboration du nouveau projet éducatif.

APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Philosophie du programme d'éducation internationale ▪ Système d'encadrement concernant la philosophie du programme ▪ Harmonisation des règles de vie à l'école et au service de garde ▪ Échange entre l'équipe enseignante et l'équipe du service de garde ▪ Modules de recherche ▪ Activités nombreuses offertes à l'école et au service de garde (bonus du mois, activités sportives et culturelles ...) ▪ Ministère de la Sécurité publique et du Sentiment d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétition entre garçons pendant les récréations ▪ Rivalité entre filles (communication inadéquate) ▪ Début de l'utilisation des médias sociaux par les élèves de 5^e et 6^e année ▪ Gestes beaucoup plus implicites et difficiles à observer

PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 2018-2019

- Offrir des ateliers pour comprendre ce qu'est l'intimidation et outiller les élèves à réagir adéquatement lors des gestes de violence ou d'intimidation et ateliers sur l'amitié. Les ateliers seront donnés par une TES.
- Poursuivre les conseils de coopération au service de garde et en informer les enseignants.
- Sensibiliser les élèves aux médias sociaux.
- Promouvoir davantage le principe du « Je le vis – Je le vois – Je le dis ».
- Offrir un atelier de sensibilisation avec la policière école au besoin.
- Conserver la vigilance accrue de tout le PERSONNEL

Section 2				
Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	échancier	remarques
2.1 Mesures de prévention				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du plan de lutte à l'équipe-école et aux élèves ▪ Système d'encadrement-école et service de garde harmonisé ▪ Philosophie du programme d'éducation internationale (savoir-être, savoir-faire et qualités du profil de l'apprenant) ▪ Plan de surveillance dans la cour d'école ▪ Conseil de coopération ▪ Ateliers aux élèves : civisme, empathie et intimidation ▪ Présentation du protocole pour contrer l'intimidation et la violence ▪ Promotion du ministère du Sentiment d'appartenance et de la Sécurité publique ▪ Visuel du slogan « Je le vis – Je le vois – Je le dis » 	Personnel de l'école	Parents et élèves	En continuité	
2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information aux parents en début d'année ▪ Signature des parents pour l'acceptation des règles de vie, du système d'encadrement et du guide d'utilisation d'internet et des médias sociaux en début d'année ▪ Informations données dans les règles de fonctionnement du service de garde ▪ Informations remises aux parents par le biais du Portail-parents : protocole et explications de la loi 56 ▪ Visuel expliquant la loi 56 affiché dans l'entrée du service de garde 	Direction d'école	Parents	En continuité	Il y aura plus d'informations envoyées aux parents après l'approbation du plan de lutte au CÉ en novembre.
2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de la boîte « Je le vis – Je le vois – Je le dis » ▪ Utilisation des boîtes au service de garde ▪ Tous les adultes peuvent traiter la plainte ▪ Appel téléphonique ou rencontre à l'école 	Personnel de l'école	Élèves et parents	En continuité	

2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêt d'agir ▪ Application du protocole pour contrer l'intimidation ▪ Ouverture du dossier ▪ Remise de l'interdit à l'élève ▪ Appel aux parents ▪ Information aux intervenants concernés 	Personnel de l'école	Élèves	En continuité	
2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre avec l'élève ▪ Évaluation de l'événement ▪ Ventilation des émotions ▪ Implication de l'élève dans la démarche de résolution de problèmes ▪ Mesures pour la protection de l'élève s'il y a lieu ▪ Appel aux parents ▪ Information aux intervenants concernés ▪ Suivi auprès de l'élève 	Personnel de l'école	Élèves	En continuité	
2.6 Suivi donné aux plaintes				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application du protocole pour contrer l'intimidation et la violence – rencontre de tous les élèves impliqués, implication des intervenants de l'école et des parents, soutien pour les victimes et les témoins et sanction et soutien pour l'agresseur 				
Section 3 Sanctions				
<p><u>Dénonciation</u> : Rencontre, ouverture de dossier, Interdit (perte de l'activité-récompense, réflexion écrite et geste de réparation à la victime - si désirée - ou à la classe), appel aux parents et suivi de l'élève.</p> <p><u>1^{re} récidive</u> : Rencontre, Interdit (perte de l'activité récompense, réflexion écrite et geste de réparation à la victime - si désirée - ou à la classe), établissement d'un contrat d'engagement signé par l'élève, les parents et la direction.</p>				

2^e récurrence : Rencontre, Interdit (perte de l'activité récompense, réflexion écrite et geste de réparation à la victime - si désirée - ou à la classe), suspension de l'élève à l'interne avec travaux, rencontre de réintégration et révision du contrat d'engagement avec les parents.

3^e récurrence : Rencontre, Interdit (perte de l'activité récompense, réflexion écrite et geste de réparation à la victime - si désirée - ou à la classe), suspension de l'élève à l'externe avec travaux, rencontre de réintégration avec les parents et intervention du policier éducateur si pertinent.

4^e récurrence : Mesures particulières à déterminer selon le cas (suspension à l'externe de plus longue durée, accompagnement adapté, modalités de scolarisation...).

Section 4 Responsabilité de la direction		
Actions	échéancier	remarques
La direction de l'école prend les engagements suivants :		
1. Diffuser le plan de lutte révisé de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école	Déc. 2018	Après approbation du CÉ
2. S'assurer de la mise en œuvre du plan de lutte		En tout temps
3. Effectuer les suivis qui s'imposent		Application du protocole
4. Rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité).		Application du protocole
5. Communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité).		Application du protocole
6. Offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et à l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin)		Application du protocole
7. Assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte		Application du protocole
8. Voir à l'application du protocole mis en place dans l'école		Toute l'année
9. Transmettre à la Direction générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes	Juin 19	
10. La direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.		Application du protocole

Signature de la direction

Date :